



La Suisse menacée par une nouvelle taxe

ALEXANDRE BEUCHAT

GUERRE COMMERCIALE Les Etats-Unis prévoient d'imposer de nouveaux droits de douane à une soixantaine de pays. La Suisse pourrait être frappée d'un taux de 12,5%, tandis qu'une autre enquête sur de possibles surcapacités industrielles menace d'alourdir la facture

Quelques mois après le revers judiciaire subi devant la Cour suprême, l'administration Trump a trouvé une nouvelle voie pour rétablir son arsenal tarifaire. Washington a proposé mardi d'imposer des droits de douane additionnels à une soixantaine de pays, dont la Suisse, au motif qu'ils ne lutteraient pas suffisamment contre l'importation de biens issus du travail forcé.

Le Bureau du représentant américain au commerce (USTR) recommande une taxe de 12,5% pour les pays comme la Suisse qui n'ont pas instauré ni appliqué efficacement une interdiction des importations de marchandises produites grâce au travail forcé. Au total, 54 Etats sont concernés, dont le Japon, l'Inde, la Corée du Sud ou encore le Brésil. Pour l'Union européenne, le Canada ou le Mexique, qui disposent de mécanismes de contrôle ou se sont engagés à les établir, le taux est de 10%. La mesure n'est toutefois pas encore en vigueur. Une consultation est ouverte jusqu'au 6 juillet, suivie d'auditions dès le 7 juillet, avant toute décision finale.

Une réponse à la Cour suprême des Etats-Unis

Cette initiative fait suite à une défaite judiciaire majeure de l'administration américaine. Le 20 février, la Cour suprême des Etats-Unis a estimé que Donald Trump ne pouvait pas s'appuyer durablement sur l'International Emergency Economic Powers Act (IEEPA), une loi de 1977, pour instaurer des surtaxes généralisées, rappelant que la compétence tari-

faire relève avant tout du Congrès.

Pour contourner cet obstacle, Washington s'est tourné vers la section 301 de la loi américaine sur le commerce de 1974 (Trade Act), qui permet de cibler les pratiques commerciales déloyales ou discriminatoires, et de prendre des mesures de rétorsion. Les enquêtes ouvertes en mars sur le

travail forcé servent désormais de base juridique à cette nouvelle offensive tarifaire. «Il est inacceptable que nos partenaires commerciaux ne s'attaquent pas à l'importation de biens fabriqués au moyen du travail forcé», a déclaré le représentant américain au commerce, Jamieson Greer.

Reproches contestés

Les Etats-Unis ont ouvert deux enquêtes visant la Suisse. L'une concerne un manque supposé de mesures contre l'importation de produits issus du travail forcé, l'autre de possibles surcapacités industrielles. Dans deux courriers envoyés en avril à son homologue du Département du commerce américain, la secrétaire d'Etat à l'économie, Helene Budliger Artieda, a contesté ces reproches, soulignant notamment qu'aucun élément concret n'établit de lien entre la Suisse et de telles chaînes d'approvisionnement. Contacté

par *Le Temps*, le Département fédéral de l'économie (DEFR) a réaffirmé cette position mercredi. Berne «rejette avec la plus grande fermeté» les conclusions de l'USTR et estime que les pratiques suisses ne portent pas préjudice à l'industrie américaine.

La Suisse reconnaît ne pas disposer d'une interdiction générale des importations liées au travail forcé, contrairement aux Etats-Unis ou à l'Union européenne. Elle défend toutefois une approche différente, fondée sur la régula-

tion publique, des évaluations de risques obligatoires pour les entreprises et la coopération internationale. Selon le DEFR, ces méthodes diffèrent dans leur forme mais non dans leur objectif ni leur efficacité. Les autorités rappellent également que les

Etats-Unis n'ont fourni aucun cas concret impliquant des produits suisses.

Reste que les Américains devraient maintenir la pression, d'autant que Donald Trump critique régulièrement l'excédent

commercial suisse. Selon sa lecture, Berne tirerait avantage de l'ouverture du marché américain pour creuser un déséquilibre commercial, qu'il entend corriger via des droits de douane. L'été dernier, son administration avait ainsi annoncé des tarifs allant jusqu'à 39%, avant qu'un compromis bilatéral ne les ramène à 15%, en attendant un accord plus global. La décision de la Cour suprême est ensuite venue compromettre l'ensemble du dispositif.

Selon le Département de l'économie, il est probable que les futurs droits de douane remplacent les surtaxes temporaires de 10% en vigueur jusqu'au 24 juillet. A cette mesure pourraient s'ajouter des droits de



douane supplémentaires découlant des investigations sur les surcapacités industrielles, dont les résultats sont attendus dans les prochaines semaines. Ce dossier est considéré comme plus dangereux pour la Suisse que la question du travail forcé.

Les négociations en vue d'un accord commercial bilatéral se poursuivent, malgré ce contexte. L'objectif est de transformer la déclaration d'intention provisoire signée en novembre 2025 en un accord juridiquement contraignant. La Suisse vise à obtenir un accord qui régleme

«de manière satisfaisante et à long terme» les relations économiques entre les deux pays, indépendamment de l'évolution juridique et politique aux Etats-Unis.

ment de l'évolution juridique et politique aux Etats-Unis.

Dans l'attente de la facture finale

Pour Economiesuisse, «les annonces de l'administration américaine étaient plus ou moins attendues parce qu'elle cherche à se doter d'une base juridique plus solide pour justifier ses droits de douane. Et la section 301 du Trade Act semble permettre la mise en place de ces tarifs», a déclaré son chef économiste, Rudolf Minsch, mercredi lors d'une conférence de presse à Zurich.

Les entreprises helvétiques devraient cependant pouvoir faire face à des droits de douane américains de 12,5% même si leurs concurrents de l'UE étaient sou-

mis à une surtaxe de 10%, selon Rudolf Minsch. «Cette différence est beaucoup moins pénalisante que celle vécue en 2025, lorsque les tarifs douaniers étaient de 39% pour la Suisse et de 15% pour les pays de l'UE», estime le lobbyiste.

L'enjeu principal reste, selon Rahul Sahgal, le niveau final des droits de douane à l'issue de l'ensemble des investigations, dont celle sur les surcapacités industrielles. Le directeur de la Chambre de commerce suisse-américaine espère un taux «globalement acceptable», compris entre 10 et 15%, et aligné sur celui des principaux concurrents de l'économie suisse comme l'Union européenne, le Royaume-Uni ou le Japon. ■

COLLABORATION: LASSILA KARUTA, ZÜRICH

«Il est inacceptable que nos partenaires commerciaux ne s'attaquent pas à l'importation de biens fabriqués au moyen du travail forcé»

JAMIESON GREER, REPRÉSENTANT AMÉRICAIN AU COMMERCE